

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2022

Référence
2022_05

Objet de la délibération
Subventions 2022 aux associations

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	4	9

Date de la convocation
03/02/2022

Date d'affichage
03/02/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 09/02/2022

Et

Publication ou notification du :
10/02/2022

L' an 2022 et le 9 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mme TRISTANT AURELIE, MM : LAVAL JEAN-MARIE, MIGEOT HERVE

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GILLET BRIGITTE à Mme TRISTANT AURELIE, LAVAL GWENDOLINE à M. LAVAL JEAN-MARIE, SARAZIN ISABELLE à Mme PELTIER JOSETTE, SNIDARO KAREN à Mme PELTIER JOSETTE, M. TITEUX ARNAUD à M. MIGEOT HERVE
Absent(s) : MM : NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY

A été nommé(e) secrétaire : M. LAVAL JEAN-MARIE

Objet de la délibération : Subventions 2022 aux associations

- Madame La Maire expose qu'elle a reçu des demandes de subvention. D'autres n'ont pas encore formulé leur demande écrite.
- Madame La Maire propose au Conseil Municipal de se limiter aux associations en lien direct avec la commune ou les administrés.
- Madame Le Maire propose de passer en revue la liste des demandes et de se prononcer au fur et à mesure sur l'attribution ou non d'une subvention et si oui, sur son montant.
- Les demandes de subvention doivent se faire à l'aide du document CERFA 12156-05.
- Elle rappelle que le versement effectif de la subvention est subordonné à la réception des documents demandés pour l'attribution d'une subvention par une collectivité.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Décision :

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame La Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'octroyer une subvention à :
ADMR : 235 €
SIVU Robert Gobeze : 100 €
FSE Jules Leroux : 100 €
Restaurants du cœur : 100 €
Donneurs de sang Omont : 50 €
- De reporter à une date ultérieure la décision d'attribution de subvention au Comité des fêtes et animations du village si une demande est faite en cours d'année

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 008-210804605-20220209-2022_05-DE

- De conditionner le versement des subventions votées à celui de la réception des documents demandés
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires et à intervenir si besoin

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2022
Le Maire
JOSETTE PELTIER